

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B083-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B083

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la réalisation de levés topographiques pour intégration dans le système d'informations géographiques de la CPA (n 12M105)

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Gérard BRAMOULLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 MARS 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Commande Publique

Objet : **Autorisation de signer un marché public relatif à la réalisation de levés topographiques pour intégration dans le Système d'Informations Géographiques de la Communauté du Pays d'Aix (n°12M105)**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Direction Infrastructures des Zones d'Aménagement et des Entrées de Villes, Direction Infrastructures de Déplacement et celle des Bâtiments, réalisent de nombreux levés topographiques des zones sur lesquelles elles travaillent.

Le présent rapport concerne donc l'autorisation de signer un marché à bons de commande pour la réalisation de levés topographiques de voirie et de terrains adjacents afin d'établir des plans topographiques et de récolement qui seront ainsi intégrés dans le Système d'Information Géographique de la Communauté du Pays d'Aix, différentes prestations de géomètre expert sont par ailleurs prévus au marché.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 15 février 2013.

Economie du marché :

Le présent rapport porte sur l'attribution d'un marché de prestations intellectuelles à bons de commande concernant la réalisation de levés topographiques de voirie et de terrains adjacents sur l'ensemble du territoire de la Communauté du Pays d'Aix et leur intégration dans le Système d'Information Géographique.

Le prestataire a pour principale mission d'établir des plans topographiques et de recollement à l'échelle du 1/100^{ème} au 1/500^{ème} ainsi que différents travaux de géomètre expert.

Les prestations comprennent les levés topographiques, la numérisation des données, la production de plans (papier et numériques) et la livraison.

Le présent marché n'est pas alloti et ne comporte pas de tranches, ni de variantes.

Les caractéristiques du présent marché sont les suivantes

- Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins. Les prestations seront rémunérées par application des prix du Bordereau aux quantités réellement exécutées. Le montant total du marché s'inscrira dans la limite des seuils minimum et maximum suivants : Minimum : 40 000 € HT/AN ; Maximum : 120 000 € HT/AN.
- Durée du marché : Le marché est passé pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de notification au titulaire. Il est renouvelable à l'expiration de la période initiale, par tacite reconduction, pour une durée identique, sans toutefois que sa durée totale puisse excéder quatre ans.
- Délais d'exécution : les délais sont compris dans une fourchette de 15 jours minimum à 1 mois maximum, suivant la prestation à réaliser.

- Forme des prix : prix unitaires fermes la première année et révisables à la date anniversaire de la notification du marché pour chaque année de reconduction.

Estimation du marché :

Le présent marché a été estimé à 42 857.50 € HT par an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, compte tenu du seuil annuel du marché, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants le 11 décembre 2012 :

Avec une date limite de remise des offres fixée au 28 janvier 2013 à 12 heures.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix (coefficient 0.60)
- Valeur technique (coefficient 0.40)

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 février 2013 a décidé d'attribuer :

Le marché N° 12M105, relatif à la Réalisation de levés topographiques pour intégration dans le Système d'Information Géographique de la Communauté du Pays d'Aix à la société **RICHER** pour un montant indicatif de **24.377,00 € HT**, dans la limite d'un montant minimum de 40 000 € HT et maximum de 120 000 € HT pour une durée 12 mois, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires du bordereau des prix aux prestations réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n° 2009 A-143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 15 février 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché N° 12M105, relatif à la Réalisation de levés topographiques pour intégration dans le Système d'Information Géographique de la Communauté du Pays d'Aix à la société **RICHER** pour un montant indicatif de **24.377,00 € HT**, dans la limite d'un montant minimum de 40 000 € HT et maximum de 120 000 € HT pour une durée 12 mois, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix unitaires du bordereau des prix aux prestations réellement exécutées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section du budget de fonctionnement et/ou d'investissement de la CPA dans la mesure où ce marché transversal regroupe plusieurs services.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la réalisation de levés topographiques pour intégration dans le système d'informations géographiques de la CPA (n 12M105)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 MARS 2013